**Communiqué de presse**

**Le CNDH et UNFPA collaborent**

**pour mettre fin au mariage des enfants, et promouvoir les droits des femmes à la santé sexuelle et reproductive**

**Rabat, le 29 avril 2020** – Madame Amina Bouayach, Présidente du Conseil national des droits de l’Homme (CNDH) et Monsieur Luis Mora, Représentant de UNFPA, Fonds des Nations Unies pour la Population, ont signé à Rabat un accord de partenariat pour la période 2020-2021, visant à promouvoir les droits des femmes et des filles, y compris les droits à la santé sexuelle et reproductive au Maroc.

Dans le cadre de cet accord de partenariat, les deux parties collaboreront dans l’objectif de renforcer le plaidoyer pour lutter contre la pratique du mariage des enfants ; promouvoir les droits à la santé sexuelle et reproductive ; et renforcer la mobilisation pour la mise en œuvre des recommandations des instruments internationaux en la matière.

Cette collaboration renforcera la contribution des deux parties aux efforts visant à mettre fin au mariage des enfants dans l’objectif de leur permettre de concrétiser pleinement leur potentiel et d’optimiser leur participation au développement humain et à la création de richesse.

Cette intervention s’appuie sur les résultats de la campagne de sensibilisation lancée par le CNDH : « Mariage des mineures : Abolir l'exception ... rétablir la norme », pour renforcer la mobilisation de l’ensemble des acteurs des différentes régions du Maroc autour d’une charte communautaire visant l’arrêt du mariage des enfants. La campagne du CNDH répond aux mesures du Plan d’action national en matière de démocratie et des droits de l’homme, qui prévoit la poursuite du dialogue social sur la révision de l'article 20 du Code de la famille. Elle s’est concrétisée par l’organisation, au niveau régional et national, d’une série d'activités de sensibilisation visant l’abolition du mariage des mineures.

Ce partenariat, qui vient renforcer la coopération du CNDH avec le Système des Nations unies pour le développement au Maroc, vise également à développer une information claire et complète, intégrant les éléments normatifs, constitutionnels, juridiques et les éléments de politiques publiques nationales en matière des droits à la santé sexuelle et reproductive, qui sera mise à la disposition de l’ensemble des acteurs. Il s’agit également, de renforcer l’appropriation par les acteurs de la société civile, des mécanismes internationaux visant à améliorer la situation des droits humains en général et des droits à la santé sexuelle et reproductive en particulier.

L’UNFPA, appuie 150 pays, dont le Maroc, dans la collecte des données démographiques à même de comprendre leurs tendances et de développer des politiques permettant d’assurer un développement durable et inclusif. L’UNFPA est aussi l’agence directrice de l’ONU en charge des questions de santé sexuelle et reproductive, y compris la planification familiale et les soins de santé maternelle, et l’un des principaux organismes onusiens chargés de faire progresser l’égalité des sexes et de lutter contre la violence basée sur le genre. L’UNFPA s’associe aussi aux jeunes pour les aider à prendre part aux décisions qui les concernent et renforcer leur capacité à faire progresser les droits fondamentaux et les questions de développement.